

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : /
Votants : 18

Date de la convocation :

07 Octobre 2014

Date d'affichage :

07 octobre 2014

Présents : MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -Jean-Luc VALLET –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUQC Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL- Anne-Marie VELLE – Nicolas HARDY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Absent : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 Septembre 2014
- Consultation pour les travaux d'assainissement rue Pierre Turgis – choix de l'entreprise (*délibération*)
- Travaux à la station d'épuration – Lancement de la consultation (*délibération*)
- Travaux de bâtiments : choix des entreprises après consultation
 - . sanitaires de l'école publique – (*délibération*)
 - . local rangement de la salle du kiosque – (*délibération sous réserve*)
- Salle de musculation : équipement en matériel (*délibération*)
- Installation classée pour la protection de l'environnement – Enquête publique (*délibération*)
- Installation et hébergement d'équipements de télérelève – convention de partenariat avec GRDF (*délibération*)
- Rapport d'activités 2013 du SDE 35 (sous réserve) (*délibération*)
- Compte-rendu d'activité de la concession GrDF
- Compte-rendu de réunions de commissions : espaces verts – communication – affaires scolaires et sociales
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'ajout à l'ordre du jour de la question portant sur deux devis de réfection de l'éclairage public – rue Pierre Turgis et placette de la Croix Guérin. En raison de l'urgence de cette question liée aux travaux d'aménagement de ces rues en cours d'étude, le conseil municipal donne un avis favorable à son inscription à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 septembre 2014 :

Monsieur le Maire soumet ce procès-verbal à approbation aux conseillers municipaux.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc COSTENTIN demande le compte-rendu de la réunion du 23 septembre sur le très haut débit évoquée page 3.

Michel BENEDETTI précise que cette réunion ne concernait pas spécifiquement la commune de Javené mais était pour le secteur. Par contre la commune va être bien desservie en haut débit à compter de fin janvier 2015 avec l'arrivée de la fibre optique jusqu'à l'armoire centrale qui sera légèrement déplacée. La desserte jusqu'aux habitations reste inchangée (câbles cuivres).

Consultation pour les travaux d'assainissement rue Pierre Turgis – Choix de l'entreprise

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et aux réseaux, rappelle que suite à un passage caméra réalisé par la SAUR, délégataire du service assainissement collectif, le réseau assainissement de la rue Pierre Turgis nécessite une réfection.

Cette rue est comprise dans le périmètre d'aménagement de voirie en cours d'étude par le cabinet INFRACONCEPT ainsi que dans le périmètre des travaux de bouclage engagés par ERDF.

Techniquement, les travaux du réseau assainissement doivent intervenir en premier.

Vu la délibération n° 76-01 du 3 septembre 2014 décidant du lancement de la consultation

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises sur la base d'un dossier de consultation établi par le cabinet INFRACONCEPT.

Au vu du rapport de vérification et de classement des offres réalisé par le maître d'œuvre et examiné en commission des marchés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SOTRAV de Fougères pour un montant de 32 868 € HT avec variante, soit 39 441.60 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement, en section d'investissement, opération 53, article 2315.

Michel BENEDETTI, précise que dans le cadre du projet d'aménagement voirie de la rue Pierre Turgis, il est prévu le déplacement de 7 candélabres dont l'emplacement actuel correspond au milieu des trottoirs futurs. De plus, suite au diagnostic réalisé sur le réseau câblage, il s'avère que dans la rue Pierre Turgis, il est nécessaire d'intervenir. Paraissant judicieux de profiter des travaux HTA –électriques- pour faire la réfection du réseau souterrain, des devis ont été demandés à BOUYGUES Energies :

- rue Pierre Turgis 14 530 € HT
- placette de la Croix Guérin : 7 081 € HT

Ces devis comprennent les tranchées, fourreaux câbles, massifs y compris le remplacement des lanternes qui sera donc retiré de la 3^e tranche.

La commune, Maître d'ouvrage, pourra bénéficier d'une subvention du SDE 35 à raison de 50% du montant HT.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Travaux à la station d'épuration – Lancement de la consultation

Michel BENEDETTI, informe que sur préconisation de la SAUR, délégataire de service, et de l'Agence Départementale du Conseil Général dans le cadre de sa mission de conseil, des travaux d'amélioration de la station de traitement des eaux usées sont à envisager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de lancer une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement, en section d'investissement, opération 50, article 2315.

Michel BENEDETTI donne des précisions sur les travaux d'amélioration :

- Mise en place de sondes redox et oxygène dissous ainsi que d'un agitateur dans le bassin d'aération
- Débitmètre entre le concentrateur et le silo à boues
- Mise en place d'un racleur pour le dégazage avec une pompe à mousses

Travaux de bâtiments – Choix des entreprises

Jean-Luc VALLET, Adjoint aux bâtiments, donne le résultat des consultations réalisées auprès d'entreprises pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école publique et pour la construction d'un local de rangement à la salle du Kiosque.

L'architecte, Monsieur LAURENT, a procédé à une consultation auprès de plusieurs entreprises par corps de métier.

Après examen par la commission des marchés et au vu du rapport technique élaboré par l'architecte, le conseil municipal prend note du choix des entreprises suivantes :

Sanitaires école publique :

<i>OBJET</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Option HT</i>	<i>TOTAL HT</i>
Gros oeuvre	ROUSSEL	1 255.80		1 255.80
Menuiserie	DELAUNAY JP	2 391.00		2 391.00
Faïence	LAIZE	2 710.00	695.00	3 405.00
Electricité	RAUT	1 140.34		1 140.34
Plomberie	DELALONDE	3 027.53	732.00	3 759.53
Peinture	GRIGNARD	2 593.00		2 593.00
	<i>TOTAL</i>	<i>13 117.67</i>	<i>1 427.00</i>	<i>14 544.67</i>

Local de rangement :

OBJET	Entreprise	Montant HT
Gros-oeuvre	ROUSSEL	5 223.30
Charpente-couverture	LEDRU	3 199.02
Menuiserie	MELOT	2 838.30
Electricité	MARSOLIER	786.00
	TOTAL	12 046.62

Jean-Luc VALLET informe du lancement de-d'autres travaux :

- Réfection de la couverture de la salle de motricité à l'école publique – Entreprise TALBOT pour un montant de 5 975 € HT. L'intervention est prévue semaines 43 et 44
- Réfection de l'armoire électrique de la salle des fêtes. Le bureau d'étude APAVE a détecté des non conformités - Entreprise MARSOLIER pour un montant de 8 800 € HT. L'intervention est prévue semaine 44 pendant laquelle aucune activité associative ou autre ne pourra avoir lieu. Un courrier sera transmis aux utilisateurs habituels pour prévenir.

Salle de musculation : équipement en matériel

Michel BRARD, Adjoint aux sports, informe que le vélo d'intérieur de la salle de musculation est hors service et doit être remplacé. Cet appareil est important dans la chaîne des équipements de la salle de sports car il permet un échauffement musculaire avant d'utiliser d'autres matériels. Il est donc proposé l'acquisition d'un nouveau vélo.

Le montant de cette acquisition étant inférieur à 500 €, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour une imputation en section d'investissement du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir un vélo d'intérieur pour la salle de musculation
- d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, opération 47, article 2188
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Installation classée pour la protection de l'environnement – Enquête publique

Cécile BOULDÉ, Adjointe à l'environnement et aux affaires agricoles, présente le dossier.

La société AGRIAL présente un projet concernant son usine de fabrication d'aliment du bétail situé sur la commune de la Selle en Luitré.

Ce projet vise selon l'exploitant « à geler » les apports des agriculteurs en période de moisson, à pérenniser l'activité de production d'aliments du bétail, à réduire les transports de marchandises des sites de stockage vers le site de production.

Le projet porte sur l'augmentation des capacités de stockage des matières premières entrant dans la fabrication des aliments. La capacité de stockage passera de 9 000 T à 27 120 Tonnes à plat sans augmentation du nombre annuel de réception et d'expédition de produits.

C'est la capacité de stockage finale de l'usine supérieure à 15 000 m³ qui est soumise aux installations classées pour la protection de l'environnement.

La société AGRIAL installera également un séchoir à grain et un local bascule.

Dans son dossier, la société AGRIAL s'engage à mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour améliorer son intégration dans son milieu : suivi des rejets aqueux du site avant leurs rejets dans le réseau d'assainissement, le respect des prescriptions du PLU en terme d'intégration paysagère notamment par l'utilisation de matériaux similaires à ceux déjà utilisés pour les bâtiments existants par exemple.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de la société AGRIAL de procéder à l'extension des activités de l'installation de silos et stockage de céréales située ZI de l'Aumallerie sur le territoire de La Selle en Luitré.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Installation et hébergement d'équipements de télérelève – convention de partenariat avec GRDF

Dossier présenté par Michel BENEDETTI

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Les travaux menés par la Commission de Régulation de l'Energie et GRDF ont abouti à la création d'un compteur communicant baptisé « GASPARD » qui constitue une solution technique performante, à un coût acceptable pour la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, permettant d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente des données de consommations.

Dans ce cadre, la Commission de Régulation de l'Energie a proposé la généralisation des compteurs communicants (11 millions d'unités) et les pouvoirs publics ont validé le dispositif après avis favorable de la CNIL.

La mise en œuvre de ces compteurs nécessite la pose d'un concentrateur sur un point haut de la commune.

A cet effet, GRDF doit pouvoir mener des études techniques approfondies sur 5 sites d'implantation prédéfinis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des équipements techniques nécessaires à la relève des futurs compteurs communicants et donc d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer une convention de partenariat avec GRDF qui :
 - o Fixe la liste des 5 sites, proposés pour l'hébergement des concentrateurs, devant faire l'objet d'une étude technique approfondie,
 - o Fixe le montant de la redevance annuelle, par site effectivement occupé, à 50 € HT
 - o Fixe la durée initiale de la convention à 20 ans
- A compléter le moment venu les annexes 5 et 6 qui porteront sur le site retenu au terme de l'étude et sur la facturation de la redevance.

Rapport d'activités 2013 du SDE 35

Monsieur le Maire indique que conformément à la réglementation en vigueur, le SDE 35 - Syndicat Départemental d'Énergie 35- a fourni le rapport d'activité 2013 soumis au comité syndical, rapport qui retrace l'action du syndicat et ses activités au cours de l'année 2013.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité présenté par Michel BENEDETTI, délégué du conseil auprès du syndicat.

La synthèse de ce rapport sera transmise à chaque conseiller municipal.

Michel BENEDETTI informe qu'il est membre de la commission énergie et de la commission communication.

Compte-rendu d'activité de la concession GrDF

Michel BENEDETTI donne connaissance du compte-rendu d'activité de la concession de gaz sur la commune :

- Evolution du réseau en linéaire : passe de 11371 mètres en 2012 à 11 542 mètres en 2013 – en nombre de clients : 122 à 130
- Le réseau appartient à la commune et représente une valeur de : 2 395 338 €
- En 2013 : un seul appel d'urgence sécurité gaz (3 en 2012)
- Le coût du gaz est 50% moins élevé que l'électricité et 20% de moins que le fuel.

Compte-rendu de réunions de commissions

Commission espaces verts :

Cécile BOULDE, adjointe aux espaces verts, en fait le compte-rendu :

- Renouvellement des plants des espaces verts et travaux autour du kiosque
- Aménagements paysagers des rues Pierre Turgis et allée des Vergers
- Illuminations de Noël 2014

Commission communication :

Marc LIBERT, conseiller délégué à la communication, relate la méthode employée avec le nouveau prestataire –Temps d'Idées- pour la réalisation du bulletin qui vient de paraître. Il souligne que la commission est très satisfaite de la méthode et du travail réalisés par ce nouveau prestataire.

Commission des affaires scolaires et sociales :

Catherine LEBOUcq, adjointe aux affaires scolaires et sociales, relate les sujets évoqués :

- Les Temps d'activité périscolaire – TAP – Depuis la rentrée scolaire ces temps d'activités périscolaires se sont mis en place dans les deux écoles. Un temps d'adaptation tant pour les enfants, que pour les parents et animateurs a été nécessaire. Cependant, il semble ressortir globalement une satisfaction des différents acteurs.
- L'ALSH communal – les effectifs sont nombreux en juillet. La commission propose de maintenir l'ouverture du centre la première quinzaine d'août bien que les effectifs soient faibles en prévoyant une réduction du nombre d'animateur encadrant.
Pour les vacances de Noël prochain, le centre sera ouvert les trois premiers jours soit les 22, 23 et 24 décembre 2014.
- Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu cette année le 19 décembre.
- La commission souhaite aussi réunir le conseil municipal des jeunes –CMJ- pour clôture et a retenu la date du 15 novembre 2014.

Questions diverses

► *Rencontre avec des représentants de l'EPF – Etablissement Public Foncier – de Bretagne*
Michel BRARD, Adjoint à l'urbanisme, rapporte les échanges sur les conditions et les modalités d'une intervention de l'EPFB sur le territoire communal et plus précisément :

- sur la zone artisanale de la rue des Artisans : L'EPFB propose le lancement d'une étude pré opérationnelle afin d'approfondir la réflexion sur une restructuration et un embellissement de cette zone avec une participation financière à hauteur de 30% du HT (dans une limite de 5 000 €)
- de l'ancien presbytère : l'EPFB se charge de prendre contact avec la CCIR pour étudier la viabilité du développement d'un projet de restaurant. Dans un 2^e temps, il propose de lancer une mission de conseil auprès d'un prestataire architecte et un bureau d'études structure sur les bases d'une programmation définie. L'EPFB peut apporter une contribution financière de 20% HT. Un débat s'engage sur la destination future de ce bâtiment : à caractère social, restaurant avec salle de réception, services à la personne...
- et d'une future opération de lotissement communal. L'EPFB peut intervenir en assistance pour l'aide à la négociation dans le secteur ainsi qu'à un estimatif de montage financier.
- La commission urbanisme étudiera tous ces points.

► *Forum des associations de la rentrée*

Michel BRARD, Adjoint aux sports, donne le compte-rendu du déroulement du forum des associations de la rentrée : 26 associations étaient présentes et ont apprécié la tenue de celui-ci un vendredi soir. Avec le Comité des fêtes, plusieurs associations ont animé par des démonstrations ce forum.

► *Monsieur le Maire donne connaissance de l'étude réalisée par la CCI Saint-Malo-Fougères portant sur l'analyse des flux de consommation des ménages de Fougères Communauté.*

Elle démontre une réelle attractivité commerciale du territoire et un faible niveau d'évasion des consommateurs. 12.7 % de la consommation des habitants de Fougères Communauté se fait en dehors du territoire, dont 6% vers l'agglomération rennaise et un peu plus de 3% pour la vente à distance y compris internet.

► *Etude de faisabilité d'un terrain de football*

Sur proposition de Michel BRARD, Adjoint aux Sports et conformément à la décision prise lors de la dernière séance, le conseil municipal retient le calendrier de consultation défini pour le choix d'un prestataire chargé de l'étude de faisabilité d'un terrain de football. Le choix du bureau d'étude interviendra à la prochaine réunion du conseil municipal.

- Date limite de remise des offres : lundi 10 novembre à 12h
- Commission des marchés- ouverture des plis : 10 novembre à 18h

La commission des sports sera invitée en même temps que la commission des marchés.

► *Dates des prochaines manifestations et/ou cérémonies*

- Commémoration du 11 novembre : le mardi 11 novembre à 11 heures
- Exposition sur les chevaux pendant la guerre – mercredi 5 novembre à 14h30 à la salle des fêtes.
- Concert Harmonie – Atelier Jazz – le dimanche 14 décembre à la salle des fêtes – organisé dans le cadre du Téléthon
- Concert quator saxo le 15 novembre en soirée – stage de théâtre l'après-midi.

► Madeleine DENIS donne le compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration de la MARPA de Mué (Parcé et Luitré) :

- Déficit en 2013
- Réflexion sur une évolution éventuelle de la MARPA vers un EHPAD – problème de la dépendance des personnes âgées qui arrive avec le vieillissement.

Calendrier :

- Prochains conseils municipaux :
 - o Mercredi 12 novembre 2014 à 20h
 - o Mercredi 10 décembre 2014 à 20h
 - o Mercredi 14 janvier 2015 à 20h
- La cérémonie des vœux du Maire : 10 janvier 2015 à 11h
- Bureau municipal : mercredi 22 octobre et mercredi 5 novembre 2014 à 18h
- Commission communication : 3 novembre à 18h30(pré - maquette sommaire)
- Commission voirie : 4 novembre à 18h
- Commission des marchés :
 - o Travaux station épuration : mercredi 5 novembre à 18h
 - o Etude faisabilité terrain football : lundi 10 novembre à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire,
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY.

